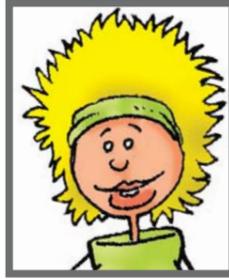




Prochain forum:
jeudi 9 février 2006, 20 heures,
Saint-Luc, salle communale.
Modérateur:
Jean Bonnard, rédacteur en chef
du Nouvelliste.
Thème:
Fonctionnement politique
de la nouvelle commune et identité



Attachés à nos villages

Annie Viers nous le confirme: les habitants de la vallée sont bien plus attachés à leur village qu'à leur commune administrative.

Page 2



Fusion sportive
Les hockeyeurs anniviards patinent sous les mêmes couleurs depuis 10 ans déjà. Tous les joueurs tirent à la même corde.

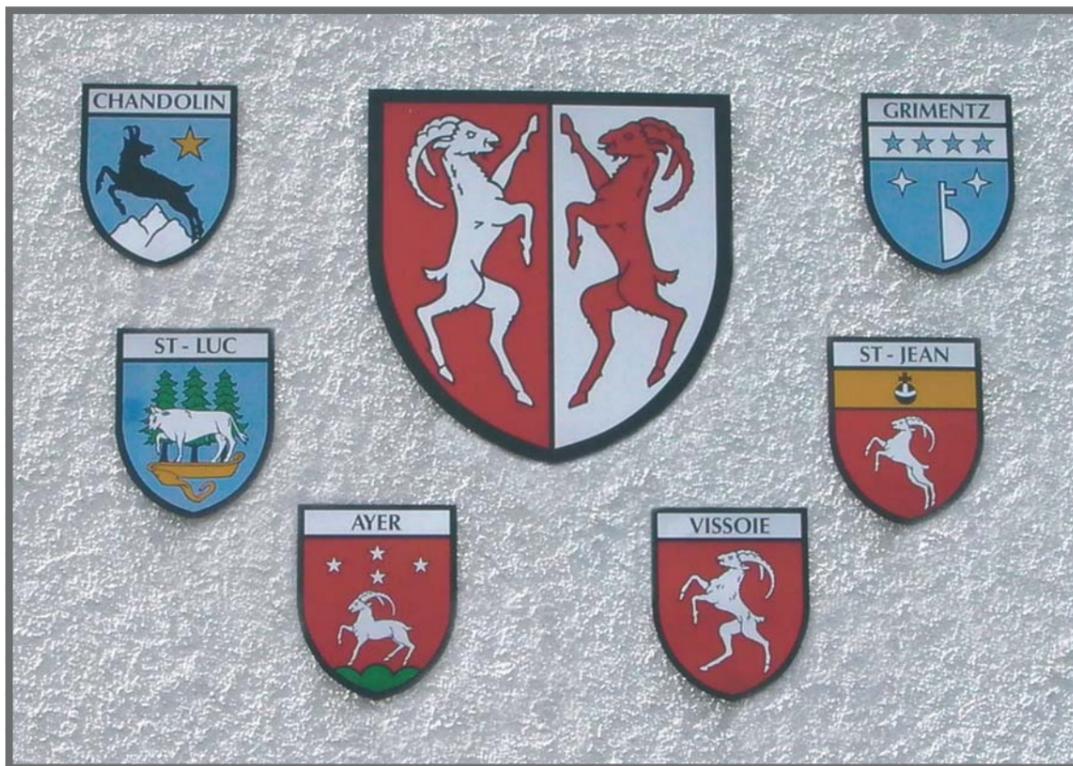
Page 3

INFusion

Bulletin d'information gratuit sur la fusion des communes d'Anniviars

Février 2006 | 2

Dans les rouages de la grande Commune



Si on ne sait pas quelle décision sortira des urnes à la fin de cette année 2006, on sait déjà comment s'appellera la nouvelle Commune. Pour porter Anniviars sur les fonts baptismaux, deux votations auront lieu: les citoyens diront, en décembre 2006, s'ils sont favorables à la fusion des six communes actuelles. Puis, en cas de «oui» à ce premier scrutin, les Anniviards seront appelés à approuver le Contrat de fusion, en principe au printemps ou en été de l'année 2007. Le Grand Conseil valaisan devra encore ratifier le principe de fusion et le contrat qui l'accompagne.

La fusion sera effective le 1^{er} janvier 2009. Dans l'intervalle, les six communes continueront de fonctionner selon les modalités actuelles. Pendant cette période transitoire, il s'agira de préparer l'organisation et le fonctionnement de la nouvelle Commune.

Les autorités d'Anniviars seront élues lors du scrutin de décembre 2008.

Le contrat de fusion: un acte juridique

Deux outils serviront à mettre en route la nouvelle Commune: le Contrat de fusion, dont une première

ébauche est en cours, et la Charte. Le premier est juridiquement contraignant, le deuxième doit être compris comme un engagement moral que prendront les autorités actuelles.

Si une ou plusieurs communes devaient refuser le Contrat, cela n'aurait pas pour conséquences d'enterrer le processus de fusion. Il faudrait dans ce cas de figure éditer un nouveau contrat en tenant compte des critiques émises, ou procéder à la fusion sans ce contrat (ce que la loi autorise).

Ce contrat a pour but principal de régler la transition entre les communes actuelles et le début du fonctionnement de la nouvelle Commune. Pour l'essentiel, il a donc une portée limitée dans le temps. Il appartiendra aux autorités d'Anniviars d'en appliquer les clauses (en cas de non respect des termes du contrat, un citoyen pourrait déposer une plainte auprès du Conseil d'Etat). En aucun cas les autorités de la Commune d'Anniviars ne pourront s'écarter des engagements pris dans le Contrat de fusion.

Comment assurer la représentativité de tous?

La loi ne prévoit pas la possibilité de garantir aux anciennes communes

un siège dans le nouveau conseil municipal, par exemple en créant des circonscriptions électorales correspondant aux anciennes communes. Cette question de la représentativité sera certainement au cœur des débats lors du forum du 9 février prochain à Saint-Luc.

Le nombre de conseillers communaux (de trois à quinze membres selon la loi) a son rôle à jouer dans la représentativité. Ce point devra être déterminé dans le Contrat de fusion. On peut aussi y écrire noir sur blanc la volonté de représenter équitablement les anciennes communes au sein des commissions communales.

Les autorités actuelles ont aussi la possibilité de prendre l'engagement moral d'assurer une représentation équitable en édictant des règles allant dans ce sens, et de les inscrire dans l'autre document qu'est la Charte. Une alternative pourrait être la signature d'une convention entre les partis politiques.

En ce qui concerne le pouvoir législatif, il semble opportun dans un premier temps de conserver l'assemblée primaire qui permet de maintenir un contact étroit entre la population et les autorités. L'avenir et la pratique politique diront s'il est

L'invité

Qu'est-ce que l'identité anniviarde?

Du point de vue social, l'identité peut se définir comme l'individualité d'un groupe, son originalité et sa particularité. L'identité donne aux individus le sentiment d'appartenance à un ensemble collectif, de ressemblance et de mentalité commune. Qu'en est-il pour Anniviars? Dans la société traditionnelle jusque vers 1900, il existe une «anniviardité» commune. On a dans la Vallée le sentiment d'appartenance à une unité géographique et culturelle. On appartient à un système anniviard que l'on croit exclusif. On est paysan «remuants» et si l'on descend en plaine, c'est pour se retrouver entre Anniviards. On se sent catholiques exemplaires au sein de ce que l'on appelle la «sainte Vallée». On est profondément conservateur. De la naissance à la fin de la vie, on fait partie de la Vallée et si l'on meurt ailleurs, on se fait nécessairement enterrer en Anniviars. Nos voisins du district nous traitent «d'espèce d'Anniviard», ce qui veut dire à part, fin et rusé. Les voyageurs nous renvoient de l'extérieur l'image d'une identité unique.

Avec la modernité de 1900 qui s'épanouit à partir de 1960, le sentiment d'appartenance collective se fissure. On cesse de se définir comme paysan, catholique et nécessairement conservateur. Les villages se posent les uns face aux autres. Ce qui compte, ce n'est plus la personnalité anniviarde mais la mentalité villageoise. Celle-ci se construit par la conscience de

se croire unique dans sa commune et dans sa bourgeoisie. Sur ce fond de ségrégationnisme communal, la révolution touristique des années 1960-1980 joue un double rôle: nouveau sentiment commun mais renforcement du localisme publicitaire: on bricole l'image propre de chaque village-station au détriment d'une image d'ensemble de la Vallée.

Dès 1980, de grands changements s'opèrent. Le centre scolaire produit ses effets de brassage et de mentalité nouvelle. Les associations sportives et culturelles créent de nouveaux liens. L'économie renforce l'intégration. Les arrivants étrangers à la Vallée donnent du métissage. Le néo-nomadisme professionnel et de loisir casse définitivement l'exclusivité. On est une multi-appartenance identitaire grâce aux médias et aux voyages. Mais une question grave se pose dans cette urbanisation généralisée de la montagne, y a-t-il une originalité anniviarde qui puisse fructifier?

C'est ici que peut intervenir la fusion communale. Celle-ci pourrait être la création d'un espace nouveau de citoyenneté ouverte. Dans ce sens, il faut repenser de fond en comble l'identité: non comme un donné immuable du «chez-soi», mais comme un agir commun pour une participation active au monde. Alors la fusion communale d'Anniviars pourrait devenir un laboratoire exemplaire du troisième millénaire. Nous retrouverions une très ancienne identité oubliée de la montagne, celle d'être passeurs de cols et de frontières. Ce serait notre plus belle publicité touristique et notre originalité.

Bernard Crettaz

nécessaire de passer à l'élection d'un conseil général.

Pourquoi le canton encourage-t-il les fusions de communes?

La tendance actuelle va vers des tâches plus larges et plus complexes pour les communes. En se regroupant, les communes deviennent plus fortes. L'organisation administrative peut être plus rationnelle, tout en conservant (voire en augmentant) son efficacité, grâce aux économies d'échelle qui en découlent à moyen et long terme.

En Valais, on dénombre 153 communes, et 57 d'entre elles recensent moins de 500 habitants. Il y a quelques années, le canton a lancé un programme de réforme des institu-

tions qui portait notamment sur la fusion des communes. La loi de 2004, et plus particulièrement l'ordonnance de 2005 qui l'accompagne, fixent les modalités et le principe de l'aide de l'Etat en faveur des communes qui fusionnent.

Les communes sont traitées par le canton sur pied d'égalité, quelle que soit leur taille. Cependant, lorsqu'il s'agit de négocier ou de régler des dossiers particuliers, le poids de la Commune est un élément susceptible d'entrer en considération pour fixer les priorités du canton: soucieux du bien-être (du plus grand nombre) de ses citoyens, le canton ne saurait négliger totalement le poids démographique d'une Commune. Ensemble, nous serons plus forts! ■